**Modèle d’opposition**

Les textes qui suivent ne constituent que des suggestions susceptibles de vous aider dans la rédaction de votre opposition. Prenez ce qui vous est utile, modifiez ou compétez-le à votre guise.

**Ce modèle n’est ni propre ni destiné à être imprimé et envoyé tel quel!**

Expéditeur Lieu et date

Adresse postale

 Secrétariat général du DETEC

Service juridique

Kochergasse 6

3003 Berne

**Opposition contre le projet d’exécution Axe ouest**

**1. Légitimation**

* J’habite en qualité de *propriétaire* / *de propriétaire par étage* / *de locataire* l’immeuble sis rue ….... n° xx à Bienne. Je serai particulièrement touché par *les travaux de construction dont la durée s’étendra sur plusieurs années* / *pendant la durée de l’exploitation de la nouvelle branche de l’autoroute.* Ces atteintes seront notamment constituées par : *des immissions excessives de bruit / des vibrations, / des pollutions atmosphériques / des variations du niveau de la nappe phréatique / des pertes ou péjorations de la vue que l’on a actuellement de chez moi / des augmentations de trafic / des restrictions d’accès / une utilisation de rue(s) / de chemin (s) / de station(s) de bus rendue plus difficile ou impossible.*

Evt d’autres raisons pour lesquelles je suis touché plus que la moyenne des citoyens.

* Bien que non riverain, je subis toutefois du fait de la construction de la branche Ouest de la N5, des atteintes en tant qu’habitant de Bienne, resp. de la commune X parce que pendant des années
	+ Je n’aurai *plus accès au Strandboden / mon accès au lac sera généralement rendu plus difficile / mon déplacement de A à B sera rendu plus difficile* / *le chemin pour me rendre quotidiennement à mon travail sera rallongé.*
	+ Je serai importuné par *le trafic de chantier / les déviations / le trafic engendré par un itinéraires d’évitement.*
	+ Je devrai souffrir *de pollutions atmosphériques dues notamment aux particules fines*.
	+ Je devrai subir *des immissions excessives de bruit …*

**2. Conclusions** [choix non-exhaustif]

[en général]

* Ne pas approuver le projet Axe Ouest et inviter les maitres de l’ouvrage à le retravailler et à le redimensionner.

Conclusions éventuelles:

* Ne pas approuver la jonction Bienne-Centre.
* Ne pas approuver la demi-jonction Bienne-Ouest (Strandboden).
* Subordonner l’approbation du plan à un tracé sous-terrain de la route depuis le branchement Marais de Brügg jusqu’à Vigneules.
* N’approuver le contournement Ouest que sous sous forme de route de 3ème classe seulement.

[spécifiquement pour les riverains]

* Ordonner des études préalables du terrain sous notre immeuble (nappe phréatique, risques d’effondrement, de fissures).
* Ordonner l’établissement d’un procès-verbal des fissures existantes de notre maison ene prévision de modifications ou de formation de fissures pendant la durée des travaux de construction et/ou de l’exploitation de l’autoroute (procès-verbal de fissures).
* Ordonner la mise en place de mesures de protection de notre immeuble contre le bruit (mur anti-bruit, triple –vitrage des fenêtres, etc).
* Ordonner l’installation d’une protection de la vue sur le chantier.
* Ordonner une estimation de la perte de valeur de la maison / de l’appartement / de l’objet du bail pendant la durée des travaux de construction et de l’exploitation de l’autoroute afin de permettre une indemnisation équitable.
* Ordonner une expertise portant sur les répercussions des jonctions ouvertes comme écran thermique et pare-vent sur notre immeuble et sur la réduction de ces répercussions.

[pour les riverains de rues qui seront particulièrement affectées par le trafic de chantier]

* Ordonner l’accès au chantier par une autre rue que la rue …...
* Ordonner des mesures de réduction du bruit.
* Ordonner l’examen et la mise en place de mesures propres à éviter le trafic de traverse et d’évitement dû au trafic de chantier.

[pour tous les autres habitant(e)s et des habitant(e)s des autres communes]

* Ordonner de laisser un libre accès aussi large que possible de la population au Strandboden pendant la durée des travaux de construction.
* Ordonner des études relatives aux conséquences sur le microclimat de l’ouverture Bienn-Centre (effet d’écran thermique, de pare-vent venant du lac
* Ordonner l’établissement de mesures relatives à l’intensité et au développement du trafic sur la rue …. pendant la durée des travaux et durant l’exploitation de l’autoroute de contournement
* Ordonner une expertise sur les effets à long terme sur la stabilité des maisons du centre-ville de l’élévation prévisible du niveau de la nappe phréatique pendant la durée des travaux de construction et de son abaissement à l’issue de ceux-ci.

**3. Motifs**

*Sous cette rubrique, vous devriez décrire en détail pourquoi vous êtes atteint, importuné ou lésé par le projet de l’axe Ouest tel qu’il est prévu. Pour ce faire, vous pouvez vous inspirer, s’agissant de critiques générales, de l’argumentaire développé par le « Comité Axe ouest :pas comme ça ». S’agissant des motifs individuels que vous faites valoir, il est important que vous exposiez en détail quelles sont les atteintes prévisibles, les dommages, entraves, dangers ou lésions que vous subirez en personne, ou vos enfants ou votre immeuble en raison de la réalisation du projet mis à l’enquête. S’il y a lieu d’attendre que vous soyez touchés plus que quiconque en raison de votre santé ou de votre constitution physique (mobilité réduite, utilisatiion d’un fauteuil roulant, asthme, sensibilité à aux particules fines, au bruit, etc) vous devriez le mentionner et si possible le prouver par des rapports ou certificats médicaux.*

**4. Réserve de droit**

Toutes prétentions en cessation du trouble, et en dommages et intérêts sont expressément réservées (art. 41 LEx)

**Annexes**

*Vous pouvez joindre à votre opposition des moyens de preuve relatifs aux motifs que vous invoquez. On pense par exemple à des plans, des croquis, des photographies, des attestations, médicales ou autres-*

Salutations et signature